



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Le samedi 4 avril 2026, à 17h, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Sébastien MOUNIÉ, maire.

**Présents :** Geneviève ALBOUY, 3<sup>e</sup> adjointe au maire, Eric AUTHIE, Pierre-Antoine CLANET, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, Marion FIANCETTE, Stéphanie SAINT LEGER, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, Julie SALLES, Pascale SOQUET, et Lionel VERGNENEGRE.

**Absents :** Denis SALLES (excusé, procuration donnée à Julie SALLES), Olivier LAFITTE (excusé, procuration donnée à Stéphanie SAINT LEGER).

**Date de la convocation :** 30 mars 2026

**Secrétaire de séance :** Pierre-Antoine CLANET

**Nombre de votants :** 11 dont 2 par procuration.

Les délibérations seront affichées afin d'informer les habitants. Par contre, ce procès-verbal ne sera valide que lors du CM suivant, lequel a été fixé au vendredi 17 avril, 20 heures.

Il est rappelé que l'intégralité des délibérations et du procès-verbal est consultable sur le site Internet de la commune : [www.montsegur.fr](http://www.montsegur.fr)

### 1- Lecture pour approbation du règlement intérieur du conseil municipal :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Lecture du règlement bien que celui-ci ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Rappel est fait des règles sur la notion de conflits d'intérêts.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2- Constitution des 10 commissions municipales :

Les différentes commissions seront organisées comme suit :

**BUDGET & FINANCE :** Geneviève ALBOUY – Stéphanie SAINT LEGER - Lionel VERGNENEGRE

**TRAVAUX VOIRIE MATERIEL GESTION ENERGIE :** Eric AUTHIE – Olivier LAFITTE - Stéphanie SAINT LEGER

**MARCHE PUBLICS – APPEL D'OFFRES :** Geneviève ALBOUY – Pascale SOQUET - Lionel VERGNENEGRE

**TOURISME CULTURE CHÂTEAU MUSEE :** Marion FIANCETTE – Pierre-Antoine CLANET- Julie SALLES

**LABEL GRAND SITE DE FRANCE UNESCO :** Geneviève ALBOUY – Marion FIANCETTE

**NATURE ENVIRONNEMENT :** Eric AUTHIE – Pierre-Antoine CLANET – Olivier LAFITTE - Denis SALLES – Pascale SOQUET



FONCIER PATRIMOINE (église & cimetière) : **Eric AUTHIE– Marion FIANCETTE – Pascale SOQUET–Lionel VERGNENEGRE**

ACTION SOCIALE : **Stéphanie SAINT LEGER - Julie SALLES**

RESSOURCES HUMAINES : **Pierre-Antoine CLANET - Stéphanie SAINT LEGER**

EVENEMENTIEL COMMEMORATION JEUNESSE SPORT : **Pierre-Antoine CLANET – Julie SALLES – Marion FIANCETTE**

Les commissions pourront être ouvertes aux villageois présentant des compétences dans le domaine traité.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3- Marché public, appel d'offres :**

Election de 3 autres membres en complément du maire, membre de droit : Geneviève ALBOUY, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENEGRE

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4- Election des représentants au SDE09 :**

Election d'un titulaire et d'un suppléant, représentant la commune aux réunions du SDE09 : Stéphanie SAINT LEGER, titulaire et Denis SALLES, suppléant.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5- Election des représentants au SMECTOM :**

Election d'un titulaire et d'un suppléant afin de représenter la commune auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes : Lionel VERGNENEGRE, titulaire, Stéphanie SAINT LEGER, suppléante.

Il a été procédé à l'explication du procédé de désignation des délégués représentant l' EPCI au sein du SMECTOM. C'est la Communauté de communes qui en désignera les membres. Mais le conseil municipal doit élire un titulaire et un suppléant au sein du conseil municipal afin de les proposer à la Communauté de Communes.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*



La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6- Election des représentants au comité territorial du SMDEA :**

Les membres du Conseil Municipal élus sont Sébastien MOUNIÉ, titulaire et Denis SALLES, suppléant.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7- Désignation du correspondant à la Défense :**

Le maire désigne le candidat sur avis du Conseil Municipal. Le maire rappelle les missions principales de ce correspondant. Sébastien MOUNIÉ est désigné correspondant défense pour la commune.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8- Habilitation donnée à la commune au sein de l'association Mission Patrimoine Mondial (AMPM).**

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un candidat afin de pourvoir au 5 postes vacants (vice président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire, secrétaire adjoint) : Geneviève ALBOUY est choisie.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **9- Délégations données au maire pour :**

Elles concernent la modification des propriétés communales, la réalisation d'emprunts destinés aux investissements à concurrence de 5000 euros, la préparation, la passation, les règlements de marchés de travaux, fournitures ..., la passation de contrats d'assurance, la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux, la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation de legs et dons, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros, la fixation des rémunérations et le règlement des honoraires des hommes de loi & expert à hauteur de 2000 euros, la fixation dans la limite de l'estimation des services fiscaux (expropriations), l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune, le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lequel sont impliqués des véhicules municipaux (dans la limite de 5000 euros).

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*



La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **10- Indemnités de fonction du maire et des adjoints :**

Il a été présenté la copie d'indemnités de fonction brutes mensuelles du maire et de ses adjoints : l'indemnité de maire s'élèvera à 1155,06 brut/mois et celle des adjoints à 447,64 brut/mois .

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **11- Ouverture du Point d'Accueil Jeunes :**

Pour l'ouverture, il a été procédé à la remise en marche du cumulus et des douches. Il est rappelé la vétusté des installations. L'état des fosses septiques, suite aux fortes pluies, est à vérifier.

Il est rappelé le coût financier et l'aspect chronophage de l'entretien du site car celui-ci est assuré par l'employé municipal. Il a été décidé de l'ouverture, fixée au 4 avril 2026, suite à délibération.

Les jetons sont vendus au prix de leur fabrication (2 euros). Aucune marge n'est réalisée sur la confection. En conséquence, la vente de ces jetons ne couvre pas la consommation en eau.

Le tarif 2025 était de 5 euros mais il convient d'y intégrer le coût des ordures des campeurs qui ne sont pas traitées et peuvent entraîner des dépôts sauvages.

Le Conseil Municipal suite à ces observations, fixe le nouveau tarif (nuit et douche) à : 7 euros par personne et la douche seule sera facturée 2 euros.

L'ouverture s'étalera du 4 avril au 31 octobre 2026.

Les tarifs seront affichés à l'entrée du PAJ, chez les commerçants, au château ainsi qu'au musée.

Il conviendrait de remettre en sécurité le grillage de l'ancien jardin d'enfants qui commence à s'affaïsser.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **12- Recrutement d'un/ d'une secrétaire de mairie.**

Suite à la publication de la fiche de poste, plusieurs candidatures ont été reçues (10 – 15 candidatures). Les entretiens débiteront à compter du 11 avril. Il a été donné une lecture des CV des candidats au centre de gestion de Foix (par le directeur général des services). Trois CV ont été pré-sélectionnés.

Si le Conseil Municipal ne réussissait pas à employer un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel de droit public est possible.

Le recours possible au centre de gestion de Foix qui propose des services d'accompagnement a été exposé.

La durée du contrat, pour le recrutement de l'agent contractuel, est établi à un an, reconductible.

Le Conseil Municipal a rappelé sa volonté de pérenniser un poste de secrétaire général de mairie.

Le maire est chargé du recrutement. Un ligne budgétaire destinée à cet emploi sera prévue lors de l'élaboration et du vote du budget communal.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.



### 13- Recrutement d'agents contractuels pour la saison 2026 :

L'autorisation a été donnée à monsieur le maire de recruter des agents contractuels pour la saison touristique à venir. La saison débutera dès le 5 avril 2026.

*Vote : 11 votants, 11 voix pour de Geneviève ALBOUY, Stéphanie SAINT LEGER, Pascale SOQUET, Julie SALLES, Marion FIANCETTE, Lionel VERGNENEGRE, Eric AUTHIE et Pierre-Antoine CLANET.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 14- Questions diverses :

L'équipe des employés municipaux de l'an passé postule de nouveau. L'accord de principe pour la reconduction de chacun a été donné.

Le problème de billetterie du château (fraude facile) a été rappelé. Il a été envisagé d'utiliser à nouveau l'ancien guichet afin de solutionner ce problème. Il a été proposé à l'ANA d'utiliser une partie du nouveau bâtiment situé en pied de pog pour faire certaines animations. Mais l'ANA, actuellement au cœur du village, par ses animations au cours de l'année, fait venir des touristes au cœur du village.

Le maire a fait un compte-rendu de la rencontre avec le SMDEA du vendredi 3 avril, en présence de Mr Sanchez, maire de Lavelanet, du directeur de la SMDEA, Patrick Rescanières, de certains membres du conseil municipal et des habitants du village (dont un des agriculteurs) : un entrepreneur va être sollicité la semaine suivant ce Conseil Municipal et vendredi 10 avril 2026 sont attendues des informations sur l'échéancier d'intervention et les travaux nécessaires.

Pour information, il a été dit qu'une réunion publique, sur le projet de travaux de sécurisation du château en présence de l'architecte, se tiendra le samedi 18 avril.

Tous les points ayant été abordés, aucune question n'est soulevée.

La séance est terminée à 20 heures 45.

**Le secrétaire de séance**  
**Pierre-Antoine CLANET**



**Le Maire**  
**Sébastien MOUNIÉ**